



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

Date de convocation : 05/03/2026

Date d'affichage : 05/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Florence COSSARD, Alain DEHAIS

Etaient Absents : Dominique CATEL
Véronica TROGLIA

M. Pascal LEGOIS a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	16
Pouvoirs	0
Votants	16

OBJET :

**AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR LE BUDGET
PRIMITIF DE L'ANNEE 2026**

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait, présente les résultats suivants :

	Résultat C.A 2024	Virement à la S.Inv 2024	Résultat de l'exercice 2025	Restes à Réaliser 2025	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-73 325.16 €		- 285 933.81 €	D 291 909.76 € R 0.00 €	- 291 909.76 €	- 651 168.73 €
FONCT	4 207 511.77 €	410 912.94 €	757 941.85 €			4 554 540.68 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	4 554 540.68 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	651 168.73 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 903 371.95 €
Total affecté au c/1068 :	651 168.73 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20260311-19-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2026
Publication : 19/03/2026